

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-196 du 2 août 1974

portant promotion à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Dahomey.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître des Ordres Nationaux,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey ;

VU le Décret N°72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;

VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Est promu à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Dahomey, au grade d'OFFICIER pour prendre rang du 26 JUIN 1974 :

Monsieur MONTOUT Léon Gilbert

Conseiller Principal d'Education de 11ème échelon

Assistant Technique de la Coopération Bilatérale Française

Directeur de l'Office du Baccalauréat du Dahomey

Chevalier du 1er Août 1963

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 2 août 1974

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Par le Président de la République

Le Grand Chancelier de l'OND

M.S.COULIBALY

AMPLIATIONS : PR 6 JORD 1
CS 6 CNI 1 DCCT 1 MJL 2 IAA-
DGF-IGF 3 SPD 2 INTERESSE 1
GDE CHANCELLERIE 15 CNR 1
MINISTERE 11 DGAJL-INSAE 4